

Veille de l'Observatoire
Numéro 49 (février 2009)

La veille de *l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations* porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, para-gouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.

L'information est présentée selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

La veille est aussi disponible sur notre site Internet:

<http://www.criec.uqam.ca/observatoire/veille.htm>

Pour recevoir la Veille de l'Observatoire par courriel, SVP en faire la demande en communiquant avec criec@uqam.ca

DANS CE NUMÉRO:

1. Le Canada à l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme
2. Lancement de la 11^e édition du programme *À égalité pour décider*
3. Ontario : Améliorer l'éducation des élèves autochtones
4. Union européenne : séminaires sur la gestion de la diversité
5. *Communiquer sur les phénomènes de racisme et de discrimination raciale*
6. ECRI : Rapports nationaux
7. CLANDESTINO: Moins d'illégaux dans l'Union européenne
8. HALDE: *Discriminations : pratiques, savoirs, politiques*
9. États-Unis : Pratiques des droits humains dans le monde
10. France : le « Label Diversité »
11. Droits et Démocratie : *Investir dans les droits humains*
12. La violence au sein des communautés noires
13. Les facteurs qui contribuent à l'intégration des musulmans
14. Les demandes fondées sur des considérations humanitaires
15. USA : Des changements proposés dans la gestion de l'immigration
16. Le chômage chez les immigrants et chez les citoyens américains

GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

À OTTAWA

1. Le Canada à l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme

Le 3 février 2009, le **Conseil des droits de l'homme** s'est penché sur le tout premier rapport du Canada (<http://www.pch.gc.ca/pgm/pdp-hrp/inter/upr-fra.pdf>) dans le cadre de l'Examen périodique universel. Établi en 2006, avec le soutien actif du Canada, ce processus vise à améliorer le respect des droits de la personne partout dans le monde en amenant tous les États membres des Nations Unies à présenter leurs réalisations à ce chapitre.

Le lendemain, huit organismes canadiens faisaient une déclaration publique (<http://www.afn.ca/misc/UPR-fr.pdf>) dans laquelle ils relevaient que « La communauté internationale a envoyé un message clair que le Gouvernement du Canada doit faire davantage afin de confirmer les droits humains des peuples autochtones.(...) Des 45 pays qui ont pris la parole, 30 ont soulevé des inquiétudes à propos des droits des peuples autochtones ».

Deux jours plus tard, c'était au tour de neuf ONG du Québec d'émettre un communiqué (<http://www.liguedesdroits.ca/publications/communiqués/droits-humains-au-canada-des-actions-immédiates.html>) dans lequel elles soulignent que le Canada a été « ...pointé du doigt notamment à propos de la reconnaissance des droits des Autochtones et de leurs conditions de vie, de la violence dont sont victimes les femmes, en particulier les femmes autochtones, des pratiques de profilage racial et de discrimination liées aux mesures antiterroristes et de son refus de reconnaître aux droits économiques, sociaux et culturels la même valeur qu'aux droits civils et politiques. Le Canada a également été blâmé pour ne pas avoir donné suite aux recommandations précédentes formulées par d'autres organes de l'ONU ».

À QUÉBEC...

2. Lancement de la 11^e édition du programme *À égalité pour décider*

Le 2 février 2009, la **ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine**, a annoncé le lancement de la 11^e édition du programme *À égalité pour décider* 2009-2010 (<http://scf.rmq.ca/index.php?id=32>). Ce programme permet de soutenir des projets menés par des organismes à but non lucratif et des communautés autochtones qui visent à favoriser l'augmentation du nombre de femmes occupant des postes décisionnels dans les lieux de pouvoir locaux et régionaux. «En 2009, il est toujours d'actualité de souhaiter rehausser la représentation féminine dans les instances décisionnelles. En effet, les femmes représentent 29 % de l'ensemble des députés à l'Assemblée nationale, 13% des maires, 27% des conseillers municipaux et 11% des préfets », a déclaré la ministre St-Pierre.

AILLEURS AU CANADA...

3. Ontario : Améliorer l'éducation des élèves autochtones

Plusieurs nouvelles initiatives permettront de renforcer les relations et d'offrir un plus grand nombre de possibilités aux élèves et aux étudiants des communautés des Premières nations, métisses et inuites de l'Ontario.

(<http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/nr/09.02/nr0224.html>). Ces nouvelles initiatives, annoncées le 24 février 2009, s'appuient sur la **Stratégie d'éducation des Autochtones** (<http://www.edu.gov.on.ca/fre/aboriginal/index.html>) et aideront à réduire l'écart en matière d'éducation entre les élèves autochtones et non autochtones. Le gouvernement de l'Ontario et les organismes des Premières nations, Métis et Inuits travaillent de concert pour accroître le rendement des élèves autochtones à tous les niveaux d'apprentissage.

DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...

4. Union européenne : séminaires sur la gestion de la diversité

La section **Emploi, affaires sociales et égalités des chances de la Commission européenne** a récemment rendu public des manuels de formation pour les ONG et pour des cadres se penchant sur la gestion de la diversité

(<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=427&langId=fr&moreDocuments=yes>). Ces manuels sont disponibles en plusieurs langues. Il s'agit des outils utilisés entre l'automne 2007 et le printemps 2008, lors d'une série de séminaires de formation organisés dans tous les États membres de l'UE, en Turquie, en Norvège et en Islande. Des membres d'ONG et des représentants de syndicats ont bénéficié de formations sur la non-discrimination visant à améliorer leur connaissance et leur compréhension de la législation et des politiques nationales. Des représentants d'entreprises et autres groupes d'intérêt ont assisté à des séminaires sur les bienfaits de la gestion de la diversité dans les entreprises.

5. Communiquer sur les phénomènes de racisme et de discrimination raciale

Le document d'information de la **Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)** traitant de la communication efficace dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale est disponible en ligne

http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/activities/32-Communicating_2009/NSBR2009_briefing_fr.asp#TopOfPage. Le thème *Communiquer sur les phénomènes de racisme et de discrimination raciale* a été l'objet d'un séminaire réunissant des organes de lutte contre le racisme et des experts en communication les 26 et 27 février 2009 à Strasbourg.

6. ECRI : Rapports nationaux

Le 24 février 2009, la **Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)** a annoncé la publication de trois rapports sur la Bulgarie, la Hongrie et la Norvège, avec les observations des gouvernements annexées (www.coe.int/ecri). Ce sont les premiers d'une nouvelle série de rapports de *monitoring* par pays examinant la situation en matière de racisme et d'intolérance en Europe. L'ECRI souligne que des développements positifs ont eu lieu dans les

trois États concernés mais des questions restent préoccupantes à ses yeux. Pour chacun de ces pays, un suivi intermédiaire aura lieu moins de deux ans après la publication des rapports.

7. CLANDESTINO: Moins d'illégaux dans l'Union européenne

Alors que la **Commission européenne** estimait que le nombre d'illégaux sur son territoire se situait entre 4.5 et 8.0 millions pour l'année 2005, une étude du groupe **CLANDESTINO** arrive à la conclusion que la fourchette est plutôt de 2.8 à 6 millions et les analyses de flux indiquent que ce chiffre diminue depuis 2005. Cette estimation provient d'une base de données (<http://irregular-migration.hwwi.net>) mise en place par cinq centres de recherche européens et une organisation non gouvernementale qui forment le consortium CLANDESTINO. Cette base de données inclut des rapports faits par des experts des différents pays étudiés. Les principaux résultats et les recommandations pour chacun des pays (<http://clandestino.eliamep.gr>) sont disponibles en anglais et dans la langue du pays concerné.

8. HALDE: Discriminations : pratiques, savoirs, politiques

La Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) vient de publier un ouvrage intitulé *Discriminations : pratiques, savoirs, politique* (<http://www.halde.fr/Discriminations-pratiques-savoirs,12791.html>). À travers les contributions de sociologues, historiens, ou juristes, l'ouvrage propose un inventaire des pratiques, des savoirs et des politiques en matière de discriminations, à l'intention d'un public non spécialisé. Cette publication fait suite à un séminaire organisé en 2008 par le Département de sciences sociales et l'Institut de l'École normale supérieure (ENS), destiné à des cadres du public et du privé.

AILLEURS DANS LE MONDE...

9. États-Unis : Pratiques des droits humains dans le monde

Le 26 février 2009, le **U.S Department of State** a publié le *2008 Country Reports on Human Rights Practices* (<http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2008/index.htm>). Ces rapports sont basés sur les informations disponibles, provenant de différentes sources comme les officiels du gouvernement américain et d'autres gouvernements, les victimes d'abus, des études académiques ou gouvernementales, la presse, des organisations non-gouvernementales, nationales et internationales se préoccupant du respect des droits humains.

10. France : le « Label Diversité »

Le **Ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire** a signé, le vendredi 27 février 2009, une circulaire aux préfets leur demandant de promouvoir le « Label Diversité » (<http://www.immigration.gouv.fr/IMG/pdf/CirculaireDiversite270209.pdf>) auprès des employeurs publics et privés de leurs départements. Créé sur l'initiative du Président de la République en décembre 2008, le « Label Diversité » vise à promouvoir la diversité et à lutter contre les discriminations au sein des entreprises et des administrations en distinguant celles dont les pratiques sont jugées exemplaires. Il souligne l'importance d'un engagement concret et résolu des entreprises dans le cadre d'une politique efficace de promotion de la diversité au sein de la société.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

LOCALES...

11. Droits et Démocratie : *Investir dans les droits humains*

Si les traités bilatéraux d'investissement et accords de libre-échange prévoient des restrictions juridiques strictes sur les actions que peuvent entreprendre les gouvernements hôtes, ils n'imposent aucune limite et aucune responsabilité aux investisseurs, même en ce qui a trait à la protection des droits humains. *Droits humains et traités bilatéraux d'investissement : Le rôle du droit relatif aux droits humains dans l'arbitrage des différends entre investisseurs et États*. est le troisième volume d'une série produite par **Droits et Démocratie** sous le titre *Investir dans les droits humains*. Le volume 1, *Études d'impact des investissements étrangers sur les droits humains : Tirer les leçons de l'expérience des communautés aux Philippines, au Tibet, en République démocratique du Congo, en Argentine et au Pérou* (2007), compile cinq études de cas à partir desquelles une série de leçons utiles ont pu être tirées. Le volume 2, *Droits devant : Un outil pour évaluer pas à pas l'impact des investissements étrangers sur les droits humains* (2008) fournit une méthodologie annotée à l'intention des communautés en format cédérom. Les trois ouvrages sont disponibles en français, en anglais et en espagnol (https://www.dd-rd.ca/site/what_we_do/index.php?id=1489&lang=fr&subsection=themes&subsubsection=theme_documents).

12. La violence au sein des communautés noires

Le **Groupe de travail sur la violence au sein des communautés noires** a lancé un rapport de recherche intitulé *Les communautés noires nous parlent de la violence*, accompagné d'un plan d'action. Ce groupe de travail est né d'une initiative conjointe de six organismes œuvrant auprès des communautés noires de Montréal et préoccupés par les problèmes de violence – l'Association jamaïcaine de Montréal, le Bureau de la communauté haïtienne de Montréal, le Café-jeunesse Multiculturel, le Centre de ressources de la communauté noire, la Communauté noire africaine de Montréal-Canada et le Réseau de communication pour la prévention des actes criminels. Le projet de recherche a reçu l'appui financier du Centre national de prévention du crime ainsi que le soutien logistique du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Pour obtenir ce rapport, s'adresser au **Centre de Ressources de la Communauté Noire - C.R.C.N.**, 6767 Côte-des-Neiges Road, Suite 440, Montreal (Quebec), H3S 2T6. Tel.: (514) 342-2247, Fax: (514) 342-2283

13. Les facteurs qui contribuent à l'intégration des musulmans

L'**Institut de recherche en politiques publiques** vient de publier une étude intitulée *Changing Perceptions of Islamic Authority Among Muslims in Canada, the United States and the United Kingdom* (<http://www.irpp.org/choices/archive/vol15no2.pdf>). Cette étude vise à améliorer la compréhension de la façon dont l'islam encadre les aspirations des musulmans qui souhaitent s'intégrer dans la société occidentale. L'auteur examine les perceptions des musulmans occidentaux de l'autorité islamique et leurs vues sur l'intégration des immigrants et montre comment la conception de l'autorité religieuse influe sur la participation à l'ensemble de la société. Ses données proviennent principalement de groupes de discussion réunissant des musulmans laïcs à Ottawa, à Montréal, dans trois villes de la Grande-Bretagne et à Washington. Il recommande aux gouvernements de s'employer à réduire le sens d'aliénation éprouvé par les musulmans en veillant à ce que les programmes créés en vue de lutter contre le racisme et la

discrimination prennent également en compte l'islamophobie. Il suggère aussi qu'on accorde une aide supplémentaire aux organisations qui se consacrent à promouvoir la compréhension mutuelle et encourager les relations intercommunautaires.

14. Les demandes fondées sur des considérations humanitaires

MOSAIC (Projet de vulgarisation juridique pour les nouveaux arrivants) a mis en ligne la version française de son *Guide des demandes fondées sur des considérations humanitaires* (http://www.mosaicbc.com/Whats_New_Publications.asp#Legal%20Information).

Habituellement, une telle demande est la dernière tentative pour rester au Canada. Elle permet de solliciter une autorisation spéciale pour rester au Canada pour des considérations humanitaires pendant le traitement d'une demande de résidence permanente ou d'une revendication de statut de réfugié. Ce guide explique ce qu'il faut évaluer avant de faire une telle demande et comment la présenter.

INTERNATIONALES...

15. USA : Des changements proposés dans la gestion de l'immigration

Le **Migration Policy Institute** a publié un rapport intitulé *DHS and Immigration: Taking Stock and Correcting Course* (www.migrationpolicy.org/pubs/DHS_Feb09.pdf). Depuis six ans, trois organismes gouvernementaux s'occupant d'immigration (US Customs and Border Protection, US Immigration and Customs Enforcement, et US Citizenship and Immigration Services) fonctionnent dans le cadre du *Department of Homeland Security* (DHS). Les auteurs font un bilan de l'action de ces organismes dans ce nouvel environnement et émettent des recommandations précises pour des modifications que la nouvelle administration américaine pourrait effectuer sans avoir à recourir à des changements législatifs.

16. Le chômage chez les immigrants et chez les citoyens américains.

Le **Center for Immigration Studies** a réalisé un tableau détaillé de la situation en emploi des immigrants et des Américains de naissance (<http://cis.org/December2008Unemployment>) à partir des données de décembre 2008 du **U.S. Department of Labor** (qui ne ventile pas ses statistiques selon ces critères). Le taux de chômage chez les Noirs nés aux États-Unis et les Hispaniques sans diplôme d'études secondaires, est respectivement de 24.7 % et de 16.2%, soit deux à trois fois la moyenne nationale.

Cette veille a été compilée par Jean-Claude Icart (coordonnateur de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations) avec la collaboration d'Ann-Marie Field (coordonnatrice de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté). Elle est réalisée avec le soutien du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec la CRIEC:
criec@uqam.ca ou (514) 987-3000 poste 3318